J. F.—Taxe de 1881, montant à ... [illegible] de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible] ... Les dits lots Nos. [illegible] ... No. 21 forme l'encoignure des rues [illegible] et Burdette.

HARTLEY, MRS. M. W.—Taxe de 1881, montant à ... Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Jackson, Plum et Quatrième, désigné comme l'îlet No. 179.

BROADWELL, MME. R.—Taxe de 1881, montant à ... Vingt-trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Belfast, Laurel Grove et Onzième, désignés comme les lots Nos. 2 à 24, de l'îlet [illegible]. Les dits lots Nos. 2 à 10 mesurent [illegible] sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 [illegible] pieds de face à la rue Onzième, [illegible] les dits lots [illegible] 120 pieds.

BARNES, ALFRED—Taxe de 1881, montant à ... Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Neuvième et [illegible], désigné comme l'îlet No. 216. [illegible]

BUTLER, HARRIET—Taxe de 1881, montant à ... Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Septième, [illegible], désignés comme les lots Nos. 20, [illegible] de l'îlet No. 327. Les dits lots Nos. [illegible] mesurent 90 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 135 pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Jackson et Septième.

BOUDETTE, J. F.—Taxe de 1881, montant à ... Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapisa, Washington, Short et Treizième, désigné comme l'îlet No. 487. Le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

BRECHMERER, J. F.—Taxe de 1881, montant à ... $2 40 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Burdette, Adams et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 1 et 2, de l'îlet No. 72. Les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Hampson et Burdette.

BLOCH, M. J. [illegible]—Taxe de 1881, montant à ... 27c Quatre certains lots et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Mary, Nelson et Onzième, désignés comme les lots Nos. 5, 7, 8 et 9 et la moitié du lot No. 6, de l'îlet No. 381.

BLANCHARD, L. M. T.—Taxe de 1881, montant à ... $1 [illegible] Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lowerline, Bernadotte, Edinburgh et Seizième, désigné comme l'îlet No. 548. Le dit îlet mesure 300 et 301 pieds de face sur une profondeur de 290 et 294 pieds.

BROHAN, JNO.—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Dix-sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Onzième, Nelson et [illegible], désignés comme les lots Nos. [illegible] de l'îlet No. 359. Les dits lots Nos. [illegible] mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds; [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds; [illegible] Nos. 11 et 12 mesurent [illegible] Onzième sur une profondeur [illegible] les dits lots Nos. 13, 14, [illegible] mesurent 276 pieds [illegible] Onzième et Nelson, [illegible] de 120 pieds; [illegible] pieds de face à la rue Nelson [illegible] profondeur de 120 pieds; [illegible] mesurent 60 pieds de face à la rue Nelson, sur une profondeur de 150 pieds. [illegible] forme l'encoignure des [illegible] Onzième. Le dit [illegible] forme l'encoignure des rues Nelson et [illegible].

BROWN, M.—Taxe de 1881, montant à ... 75c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cohn, [illegible] et Huitième, désigné comme le lot No. 28 de l'îlet No. 288. Le dit lot No. 28 mesure 30 pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 130 pieds.

CHAPLIN, L. F.—Taxe de 1881, montant à ... $3 00 [illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Clinton, Hillary et Burthe, désignés comme les lots Nos. 1, 3 et 4, de l'îlet No. [illegible]. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds [illegible] rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent [illegible] de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 120 pieds. [illegible] forme l'encoignure des rues Deuxième et Hillary.

CHRIST, MLLE. THERESA—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Adams, Burdette et Macarty, désigné comme le lot No. 17, de l'îlet No. 32. Le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 120 pieds.

CARTIER, WILLIAM.—Taxe de 1881, montant à ... 18c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Septième, Green, Washington et Short, désigné comme le lot No. 12, de l'îlet No. 228. Le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 150 pieds.

CHAMBERLAIN, C. & E.—Taxe de 1881, montant à ... $4 20 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Lowerline, Hillary et Jeannette, désigné comme l'îlet No. 128, mesure 300 et 301 pieds de face, sur une profondeur de 300 et 300 pieds.

CARTER, WM.—Taxe de 1881, montant à ... 60c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Septième, Green, Washington et Septième, désigné comme le lot No. 28 de l'îlet No. 229. Le dit lot No. 28 mesure 30 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 150 pieds.

CHAPLIN, L. F.—Taxe de 1881, montant à ... 30c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Washington, Burdette et Macarty, désigné comme le lot No. 1, de l'îlet No. 27. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 208 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Levée et Burdette.

CLEARY, [illegible]—Taxe de 1881, montant à ... 30c [illegible] Chemin Coquillé. [illegible]

DAVENPORT, SUC. JNO.—Taxe de 1881, montant à ... 90c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désigné comme le lot No. 11, de l'îlet No. 81. Le dit lot No. 11 mesure 35 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 127 pieds.

DURANT, THOS. ET KINDEY B.—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Stroelitz, Madison, Cambronne et Seizième, désigné comme l'îlet No. 591. Le dit îlet mesure [illegible] pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.

DE CHAIGNEL, E.—Taxe de 1881, montant à ... $00 Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Avenue Carrollton, Cohn et Septième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'îlet No. 244. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 130 pieds. Les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent [illegible] de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

DAVENPORT, SUC. JOHN—Taxe de 1881, montant à ... $2 70 Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Short, Washington et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 1, 2 et 3, de l'îlet No. 83. Les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Short et Hampson.

DAVENPORT, E. JNO.—Taxe de 1881, montant à ... $6 60 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Washington, Short et St. Charles, désignés comme les lots Nos. 15 et 16 de l'îlet No. 78. Les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 190 pieds.

DICHLAMB, MARGARET—Taxe de 1881, montant à ... $4 80 Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Cinquième, Jefferson et Plum, désignés comme les lots A, B, E et F, de l'îlet No. 147. Les dits lots A et B mesurent 60 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots E et F mesurent 60 pieds de face à la rue Cinquième, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot A forme l'encoignure des rues Cambronne et Cinquième.

ESTERS, M., MME.—Taxe de 1881, montant à ... $2 40 Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Plum, Burdette et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 15, 16, 17 et 18, de l'îlet No. 154. Les dits lots Nos. 15, 16 et 17, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

FASNACHT, SAM'L, MME.—Taxe de 1881, montant à ... $45 00 Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, partie sur le Chemin de la Métairie, 460 pieds sur le "N. O." Chemin Coquillé, 380 pieds sur le "N. O." Chemin Coquillé, 149 pieds 8 pouces et 8 lignes sur la ligne de la ville, 229 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de la Metairie, 209 pieds sur le chemin.

FORTUNE, J.—Taxe de 1881, montant à ... 60c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, d'Armas et Macarty, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 39. Le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 150 pieds.

FLETCHER, WILLIAM—Taxe de 1881, montant à ... 60c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Green et Septième, désigné comme le lot No. 15, de l'îlet No. 223. Le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Short, sur une profondeur de 107 pieds.

FOLEY, MRS. CHARLES—Taxe de 1881, montant à ... $3 40 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Dublin, Madison et Quatorzième, désignés comme les lots Nos. 25 et 26, de l'îlet No. 388. Les dits lots Nos. 25 et 26 mesurent 60 pieds de face à la rue Zimple, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 26 forme l'encoignure des rues Zimple et Dublin.

FORTUNE, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à ... 75c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Plum et Quatrième, désigné comme le lot No. 14, de l'îlet No. 147. Le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 120 pieds.

GREENBURY, HALL—Taxe de 1881, montant à ... 45c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Sixième, Marie et Jeannette, désigné comme le lot No. 10, de l'îlet No. 200. Le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Monroe et Sixième.

GEARY, WILLIAM—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Short, Burthe et Deuxième, désigné comme le lot No. 19, de l'îlet No. 94. Le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 120 pieds.

GREEN, PAUL—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Huso, Pearl et Commercial, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 53. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

GINAULT, J. P.—Taxe de 1881, montant à ... 30c Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Belfast et Onzième, désignés comme les lots Nos. 4 à 56 de l'îlet No. 302. Les dits lots Nos. 4 à 56 mesurent 150 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 300 pieds.

GRENNON, JAMES—Taxe de 1881, montant à ... $7 20 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, les rues Short, Napoléon et Neuvième, désigné comme l'îlet 311. Le dit îlet No. 311 mesure No. 301 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

GROWELLE, MARIE—Taxe de 1881, montant à ... $6 00 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Monroe, Plum et Cinquième, désigné comme l'îlet No. 169. Le dit îlet No. 169 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 335 pieds.

GERBER, MME. JACOB—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Plum et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 16 et 17, de l'îlet No. 147. Les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 120 pieds.

GLASSER, MISS A. M.—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Une certaine portion de deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Monroe, Levée et le Mississippi, désignée comme une portion des lots Nos. 83 et 84, mesurant 42 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 60 pieds.

HAMSCHAL, F. M.—Taxe de 1881, montant à ... $1 50 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Plum, Léonidas, Jefferson et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 11 et 12, de l'îlet No. 142. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Plum, sur une profondeur de 120 pieds.

HEATON, R. M., J. & F.—Taxe de 1881, montant à ... 60c Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Marie, Levée et le Mississippi, désignés comme les lots Nos. 13 et 17, de l'îlet No. 1. Les dits lots Nos. 13 et 17 mesurent 30 pieds de face à la rue Upperline, sur une profondeur de 147 pieds.

HOLLINGSWORTH, J.—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Hillary, Adams et Anne, désigné comme le lot No. 5, de l'îlet No. 35. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 105 pieds.

HUGHES, D. M.—Taxe de 1881, montant à ... $2 60 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton et les rues Short, Nelson et Dixième, désigné comme l'îlet No. 345. Le dit îlet No. 345 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

HOLMES, N.—Taxe de 1881, montant à ... 60c Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Treizième, [illegible] et le N. O. St. L. & C. R. R., désigné comme l'îlet No. 438.

HARRIS, RACHEL—Taxe de 1881, montant à ... 90c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Quatrième, Washington et Plum, désigné comme le lot No. 1, de l'îlet No. 154. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Burdette et Quatrième.

HUNTUBIS, A.—Taxe de 1881, montant à ... 60c La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Treizième, Upperline et le N. O. St. L. et C. R. R. Co., désignée comme la moitié de l'îlet No. 349.

HOSEY, M. M.—Taxe de 1881, montant à ... 12c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marks, Jefferson, Léonidas et Neuvième, désigné comme le lot No. 1, de l'îlet No. 347. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Marks, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Marks et Jefferson.

H. J. C. H. & J. B. HAZEUR, HAZEUR FRERES, SUC.—Taxe de 1881, montant à ... $21 00 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesure 5 arpents de face à la rue Northline, et qui s'étend en profondeur entre les lignes parallèles à environ 500 pieds du Lac Pontchartrain et 525 pieds sur la ligne qui divise la propriété de Mme. Theodore Bruning.

ICARD, SOPHIE—Taxe de 1881, montant à ... 48c Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Laurel Grove, Napoléon, Upperline et Dixième, désignés comme les lots Nos. 41 et 42 de l'îlet No. 332. Les dits lots Nos. 41 et 42 mesurent 126 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 90 et 102 pieds.

JUPEL, FANNY—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Dixième, Burdette et Napoléon, désignés comme les lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 318. Les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 6 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Washington et Dixième.

JOHNSON, LINDA—Taxe de 1881, montant à ... 13c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Hamilton, Septième et Huitième, désigné comme le lot No. 15, de l'îlet No. 266. Le dit lot No. 15 mesure 30 par 31 pieds de face sur une profondeur de 100 par 109 pieds.

JACOBS, R.—Taxe de 1881, montant à ... 60c Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Treizième, Laurel Grove, N. O. St. L. et C. R. R. et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 15 à 24, de l'îlet Nos. 443 à 444. Les dits lots Nos. 15 à 21 mesurent 213 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 123 pieds; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 123 pieds; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 61 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 137 pieds. Le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Treizième et Laurel Grove.

JENNINGS, J. B.—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Belfast et Douzième, désigné comme l'îlet No. 398. Le dit îlet No. 398 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

JORDAN, MME. JNO.—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Cambronne, Madison et le Mississippi, désigné comme le lot No. 9 de l'îlet No. 6. Le dit lot No. 9 mesure 33 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 120 pieds.

JOHNSON, MADISON—Taxe de 1881, montant à ... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Macarty, d'Armas, Clinton et Hillary, désigné comme le lot No. 11, de l'îlet No. 41. Le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Macarty et d'Armas.

JACOBS, CHARLOTTE—Taxe de 1881, montant à ... $1 50 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Wall, Lowerline, General Scott et Esther, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 24. Le dit lot No. 12 mesure 43 pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de 143 pieds.

KOHLMAN, JOHN C.—Taxe de 1881, montant à ... $7 20 Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Zimple, Troisième et Cambronne, désignés comme les lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, de l'îlet No. 117. Les dits lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 150 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 mesurent 150 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Madison et Zimple. Le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Cambronne et Zimple.

KOEBER, PAUL—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Upperline, Levée et Quatrième, désigné comme l'îlet No. 142. Le dit îlet mesure 139 pieds de face, sur une profondeur de 80, 97 et 106 pieds.

KERN, WM.—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Dublin, Edinburgh, Seizième et le St. L. et C. R. R., désigné comme l'îlet No. 549.

KEYSER, JOAB.—Taxe de 1881, montant à ... $3 00 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Adams, Napoléon et Neuvième, désigné comme l'îlet No. 314. Le dit îlet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

KOEBEL, CHAS.—Taxe de 1881, montant à ... $2 40 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Deuxième et Burthe, désigné comme le lot No. 22, de l'îlet No. 98. Le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary, sur une profondeur de 137 pieds.

KOLLMAN, J. C.—Taxe de 1881, montant à ... $3 60 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, St. Charles, Short et Carrollton, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. 51. Le dit lot No. 4 mesure 59 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 80 pieds.

KOLLMAN, JOHN.—Taxe de 1881, montant à ... $2 40 Un certain lot et une portion de deux autres lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Levée, Short et le Mississippi, désignés comme le lot No. 12, et une portion des lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 3. Le dit lot No. 12, et la portion des lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 66 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds.

KOLLMAN, J. C.—Taxe de 1881, montant à ... $5 40 Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Hampson, Madison et Deuxième, désigné comme le lot No. 20 et une portion du lot No. 12, de l'îlet No. 86. Le dit lot No. 20 mesure 77 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds; la dite portion du lot No. 12 mesure 15 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 77 pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Dublin et Hampson.

LAGMAN, ANTON—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Une portion d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Clinton, Hillary et Burthe, désignée comme une portion du lot No. 9, de l'îlet No. 39. La dite portion du lot No. 9 mesure 18 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 120 pieds.

LANGPRE, J. C.—Taxe de 1881, montant à ... $1 44 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mary, Monroe, Belfast et Onzième, désigné comme l'îlet No. 374. Le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LANGPRE, J. C.—Taxe de 1881, montant à ... $1 44 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Holly Grove, Jackson, Belfast et Onzième, désigné comme l'îlet No. 372. Le dit îlet No. 372 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LEUTZNER, HENRY—Taxe de 1881, montant à ... $3 40 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et le Mississippi, désigné comme le lot K de l'îlet No. 6. Le dit lot K mesure 60 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 125 pieds.

LOZEL, MRS. VIRGINIA—Taxe de 1881, montant à ... $5 40 Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapisa, Short, Washington et Quatorzième, désignés comme les lots Nos. 19, 20, 21 et 22, de l'îlet No. 464. Les dits lots Nos. 19, 20, 21 et 22 mesurent 120 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds.

LABERTHE, FRANCOIS—Taxe de 1881, montant à ... 48c Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapisa, Laurel Grove, [illegible] et Treizième, désignés comme les lots Nos. 3, 4, 5, 6, 7 et 8, des îlets Nos. 443 et 445. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent 133 pieds de face à la rue Collapisa sur une profondeur de 132 pieds.

LANGPRE, J. C.—Taxe de 1881, montant à ... $2 88 Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mary, Jackson, Douzième et Onzième, désignés comme les îlets Nos. 395 et 396.

MOORE, D. M.—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Une portion de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Burdette, Commercial et Pearl, désignée comme la portion No. 8, 9 et 10 de l'îlet No. 54.

MURDOCK, J.—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, General Scott, Oliver et Wall, désigné comme l'îlet No. 22.

MILLER, JOHN, (No. 2)—Taxe de 1881, montant à ... 60c Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambronne, Jeannette et Cinquième, désignée comme un tiers de l'arrière du lot No. 6, l'îlet No. 179. Le dit tiers mesure 30 pieds face sur une profondeur de 120 pieds.

MILLER, JOHN, (No. 1)—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambronne, Jeannette et Cinquième, désigné comme le lot No. 9, de l'îlet No. 179. Le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Jeannette, sur une profondeur de 98 pieds.

MOCK, MME. B.—Taxe de 1881, montant à ... $2 10 Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, Quatrième, l'Avenue Carrollton et Zimple, désignés comme le lot No. 5, et la moitié du lot No. 4, de l'îlet No. 134. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds. La dite moitié du lot No. 4 mesure 15 pieds de face à la rue Dublin, sur une profondeur de 120 pieds.

MEYER, J. F., (No. 2)—Taxe de 1881, montant à ... 36c Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapisa, Dublin, l'Avenue Carrollton et Treizième, désignés comme les lots Nos. 3, 4 et 5 de l'îlet No. 455. Les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 81 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 108 pieds.

MEYER, J. F., (No. 2)—Taxe de 1881, montant à ... 13c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapisa, Dublin, Carrollton et Treizième, désigné comme le lot No. 13, de l'îlet No. 455. Le dit lot No. 13 mesure 27 pieds de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 108 pieds.

MARKS, JOSIAH—Taxe de 1881, montant à ... 13c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Collapisa, Dublin, l'avenue Carrollton et Treizième, désigné comme le lot No. 15, de l'îlet No. 455. Le dit lot No. 15 mesure 27 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 150 pieds.

MICHEL, MICHEL.—Taxe de 1881, montant à ... 30c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Zimple et Quatrième, désigné comme le lot No. 3, de l'îlet No. 125. Le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds.

MICKS, THEO.—Taxe de 1881, montant à ... $10 20 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, l'avenue Carrollton, Plum et Cinquième, désigné comme l'îlet No. 162. Le dit îlet mesure 301 pieds de face, sur une profondeur de 275 pieds.

MANDAND, N. R. ET LES HERITIERS C. DARBY—Taxe de 1881, montant à ... $1 50 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Laurel, Napoléon et Dixième, désigné comme l'îlet No. 299. Le dit îlet No. 299 mesure 301 pieds de face, sur une profondeur de 125 et 51 pieds.

MELEAU, BERNARD.—Taxe de 1881, montant à ... $9 00 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, l'avenue Carrollton, Pritchard et Douzième, désigné comme l'îlet No. 414. Le dit îlet No. 414 mesure 300 pieds de face, sur une profondeur de 291 pieds.

MEEKS, THEODORE—Taxe de 1881, montant à ... $7 80 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Jeannette, et Cinquième, désigné comme l'îlet No. 182. Le dit îlet mesure 301 pieds de face, sur une profondeur de 275 pieds.

MARTIN, ALFONSE—Taxe de 1881, montant à ... $4 50 Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Burdette, Adams et Zimple, désignés comme les lots Nos. 12 à 23, de l'îlet No. 130. Le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds. Les dits lots Nos. 13 à 22 mesurent 300 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Burdette et Zimple.

MILLARD, LOUISA—Taxe de 1881, montant à ... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 108. Le dit lot No. 2 mesure 33 pieds de face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds.

MEEKS, THEO.—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bernadotte, Léonidas, Seizième, Chemin Coquillé et Washington, désigné comme l'îlet Nos. 584 et 585.

MESSIAH, JOHN—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Hillary, Adams et Deuxième, désigné comme le lot No. 15, de l'îlet No. 99. Le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 120 pieds.

MICHEL, VVE. JEAN—Taxe de 1881, montant à ... $10 20 Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et [illegible], désignés comme les lots Nos. 14, 12 et 13 de l'îlet No. 87. Le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 150 pieds. Les dits Nos. 12 et 13 mesurent 50 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 25 pieds.

McGLOIN, MME P.—Taxe de 1881, montant à ... Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Burdette, Adams et Cypress, désignés comme les lots Nos. 21 et 22 de l'îlet No. 281.

McGUMITY, EMMA—Taxe de 1881, montant à ... 60c Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Napoléon, Washington et Dixième désignés comme les lots Nos. 3, 4 et 5 de l'îlet No. 316. Les dits lots 3, 4 et 5 mesurent [illegible] de face à la rue Burdette sur une profondeur de [illegible].

MC INTYRE, PHILIP, JR.—Taxe de 1881, montant à ... $4 80 Dix-sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Short et Plum, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 11 et 12, de l'îlet No. 153. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 mesurent 210 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 107 pieds. Les dits lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent 180 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds. Les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Plum, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Washington et Quatrième. Le dit lot No. 17 forme l'encoignure des rues Short et Quatrième.

McINTYRE, PHILIP, JR.—Taxe de 1881, montant à ... $3 66 Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Burdette, Adams et Plum, désignés comme les lots Nos. 1 à 12, de l'îlet No. 128. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent 270 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Quatrième et Burdette. Le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Quatrième et Adams.

McINTYRE, PHILIP, JR.—Taxe de 1881, montant à ... 90c Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Burdette, Adams et Plum, désignés comme les lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 155. Les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 150 pieds.

McCORMACK, THOS.—Taxe de 1881, montant à ... $16 60 Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, l'Avenue Carrollton, Hampson et Deuxième, désignée comme tiers de l'îlet No. 84.

ORDRE ST. BENEDICT—Taxe de 1881, montant à ... $16 50 Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Troisième, Jefferson et Burthe, désignés comme les lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, de l'îlet No. 111. Les dits lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 210 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cambronne et Troisième.

OWENS, CATHERINE, MLLE—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mary, Plum, Jackson et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 171. Les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Mary et Plum.

OWENS, CATHERINE, MLLE—Taxe de 1881, montant à ... $1 08 Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mary, Plum, Jackson et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 6, 7 et 8, de l'îlet No. 174. Les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 90 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds.

PURCELLE, SUC. S.—Taxe de 1881, montant à ... $2 40 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton et les rues Dublin, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'îlet No. 466. Le dit îlet mesure 300 pieds de face, sur une profondeur de 291 pieds.

PRESTON, R. L.—Taxe de 1881, montant à ... 30c Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dixième et Neuvième, désignés comme les lots Nos. 19 et 21 des îlets Nos. 306 et 335. Les dits lots Nos. 19 et 21 mesurent 102 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds.

PRESTON, R. L.—Taxe de 1881, montant à ... 80c Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dixième et Neuvième, désignés comme les lots Nos. 7, 9 et 11 des îlets Nos. 306 et 335. Les dits lots Nos. 7, 9 et 11 mesurent 153 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 150 pieds.

PUPO, JEAN—Taxe de 1881, montant à ... $3 10 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lowerline, Burdette, Douzième et Belfast, désigné comme l'îlet No. 385. Le dit îlet mesure 300 pieds de face, sur une profondeur de 286 et 331 pieds.

PRESTON, SUC. F.—Taxe de 1881, montant à ... 90c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Mary, Levée et le Mississippi, désigné comme le lot No. 32, de l'îlet No. 1. [illegible]

PARENT, AMBROSE—Taxe de 1881, montant à ... $75 00 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Clinton, Hillary et Anne, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 34. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 105 pieds.

PORTER, MARIE—Taxe de 1881, montant à ... $7 50 Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Troisième, Léonidas et Levée, désignés comme les lots Nos. 70, 71 et 72 de l'îlet No. 113. Le dit lot No. 70 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 111 pieds; le dit lot No. 71 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 108 pieds; le dit lot No. 72 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 83 pieds. Le dit lot No. 72 forme l'encoignure des rues Levée et Monroe.

PIERSON, N.—Taxe de 1881, montant à ... $3 40 Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Zimple, Cambronne et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 23, 21 et 22 de l'îlet No. 127. Les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 23 forme l'encoignure des rues Jefferson et Zimple.

PHILIPS, JAMES.—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Monroe, Léonidas et Zimple, désignés comme les lots Nos. 1 et 2, de l'îlet No. 129. Les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Quatrième et Monroe.

PERSIGE, AUGUSTINE.—Taxe de 1881, montant à ... $3 00 Trois certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin, Chemin Coquillé et Dix-septième, désignés comme les îlets Nos. 591, 681 et 643 mesurant 853 et 906 pieds de face, sur une profondeur de 326 pieds.

ROONEY, JNO.—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambronne, Collapissa et Quatorzième, désigné comme l'îlet No. 458. Le dit îlet mesure 300 pieds de face, sur une profondeur de 300 pieds.

PORTER, MARY—Taxe de 1881, montant à ... $7 80 Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Troisième, Léonidas et Levée, désignés comme les lots Nos. 49, 50 et 51, de l'îlet No. 113. Les dits lots Nos. 49, 50 et 51 mesurent 90 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 126 pieds. Le dit lot No. 49 forme l'encoignure des rues Monroe et Troisième.

ROSENTHAL, MME. S.—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Deux certains [illegible] de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin, Burthe et Troisième, désignés comme les lots Nos. 11 et 12, de l'îlet No. 109. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 117 pieds.

RICE, SUC., DANIEL—Taxe de 1881, montant à ... $3 10 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Jeannette, Madison et Cinquième, désigné comme le lot No. 10, de l'îlet No. 179. Le dit lot No. 10 mesure 60 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cambronne et Jeannette.

ROSENTHAL, SOLOMON—Taxe de 1881, montant à ... $5 40 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, désigné comme le lot No. 22 C, de l'îlet No. 87. Le dit No. 22 C mesure 32 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 97 pieds.

REED, JEFFERSON—Taxe de 1881, montant à ... 60c Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Burdette, Napoléon et Dixième désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 320. Les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds.

RAYMOND, G.—Taxe de 1881, montant à ... $3 00 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Clinton, Hillary et Troisième, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 108. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

ROBINS, MME. J. L.—Taxe de 1881, montant à ... 60c Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Léonidas, Jefferson et le Mississippi, désignés comme le lot No. 5 et une portion du lot No. 6 de l'îlet No. 4.

SCHNABLE, M.—Taxe de 1881, montant à ... $4 20 Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, l'Avenue Carrollton, Short et le Mississippi, désignés comme les lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20, de l'îlet No. 8. Les dits lots Nos. 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent 36 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds. Le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Levée et Short.

SOULET, E. N.—Taxe de 1881, montant à ... 90c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Hampson, Hillary, Adams et Deuxième, désigné comme le lot No. 14, de l'îlet No. 80. Le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 100 pieds.

SARRES, JEAN—Taxe de 1881, montant à ... $9 10 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'Avenue Carrollton et les rues Nelson, Dublin et Onzième, désigné comme l'îlet No. 355. Le dit îlet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 291 pieds.

SPENCER, A. S. C.—Taxe de 1881, montant à ... 75c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Clinton, Millaudon et Anne, désigné comme le lot No. 11, de l'îlet No. 33. Le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Anne, sur une profondeur de 105 pieds. Le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Millaudon et Anne.

SMITH, PATRICK—Taxe de 1881, montant à ... $3 00 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Clinton, Zimple et Lowerline, désignés comme les lots Nos. 2 et 3 de l'îlet No. 126. Les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

SCOTT, WM.—Taxe de 1881, montant à ... 90c Un certain lot et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Plum, Quatrième et Burdette, désigné comme le lot No. 6 et une portion de l'arrière du lot No. 11, de l'îlet No. 154. Le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds; la dite cinquième portion du lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 30 pieds.

SUTTER, GEORGE M.—Taxe de 1881, montant à ... 90c Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Plum et Cinquième, désignée comme une portion de l'îlet No. 167. La dite portion mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

SIMON, A., ET EOUSPE—Taxe de 1881, montant à ... 90c Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Hamilton, Septième et Huitième, désignés comme les lots Nos. 6, 7 et 8, de l'îlet No. 266. Les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 93 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 153 pieds.

TODD, S. M.—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Commercial, Millaudon, Lowerline et Macarty, désignés comme les lots Nos. 1, 2 et 3, de l'îlet No. 43. Les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue Commercial, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Commercial et Millaudon.

THOMAS, F.—Taxe de 1881, montant à ... 60c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Huso, Short et Commercial, désigné comme le lot No. 4, de l'îlet No. 50. Le dit lot No. 4 mesure 30 pieds.

TRICOU AND J. COURNET—Taxe de 1881, montant à ... 48c Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Monroe, Nelson et Mary, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, de l'îlet No. 380. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Dixième, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot [illegible] forme l'encoignure des rues Dixième et Monroe.

TA[illegible]—Taxe de 1881, montant à ... $1 44 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Léonidas, Cypress et Huitième, désigné comme l'îlet No. 272. Le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

THOMAS, MME. ELIZABETH—Taxe de 1881, montant à ... $2 70 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Dublin, Madison et Troisième, désigné comme le lot No. 24 de l'îlet No. 109. Le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds.

TAYLOR, MRS. M. L.—Taxe de 1881, montant à ... $1 20 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Douzième et Belfast, désigné comme l'îlet No. 399. Le dit îlet No. 399 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

VILLE, JNO.—Taxe de 1881, montant à ... 50c Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Anne, Hillary, Adams et d'Armas, désigné comme le lot No. 15 de l'îlet No. 35. Le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Anne, sur une profondeur de 105 pieds.

TILLMAN, BENJAMIN—Taxe de 1881, montant à ... $2 10 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, Hampson et Deuxième, désignés comme les lots Nos. 22 et 23 de l'îlet No. 80. Les dits lots Nos. 22 et 23 mesurent 50 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 130 pieds.

WILLIS, SANDY—Taxe de 1881, montant à ... 90c Deux certains lots et une portion d'un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Huitième, Cohn et Mary, désignés comme les lots Nos. 13 et 14, et la moitié du lot No. 15, de l'îlet No. 283. Les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds. La dite moitié du lot No. 15 mesure 15 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Jackson et Huitième.

WEST, GEO.—Taxe de 1881, montant à ... $3 40 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, l'Avenue Carrollton, Edinburgh et Seizième, désigné comme l'îlet Nos. 547 et 548, mesurant 300 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

WASHINGTON, CHAS.—Taxe de 1881, montant à ... $1 30 Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Cypress, Washington et Huitième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, de l'îlet No. 290. Les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent 150 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Burdette et Cypress.

WILSON, W. S.—Taxe de 1881, montant à ... $2 40 Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Léonidas, Zimple et Monroe, désignés comme les lots Nos. 43, 44 et 45 de l'îlet No. 124. Les dits lots Nos. 43, 44 et 45 mesurent 90 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

WARMOTHE, H. C.—Taxe de 1881, montant à ... $7 50 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, l'Avenue Carrollton, Green et Septième, désigné comme l'îlet No. 224. Le dit îlet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

WILLIAMS, P.—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues d'Armas, Millaudon, Clinton et Anne, désignés comme lots Nos. 7 et 8, de l'îlet No. 33. Les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 60 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 105 pieds.

WILLIAMS, MME. C.—Taxe de 1881, montant à ... $1 02 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Commercial et Pearl, désigné comme le lot No. 13, de l'îlet No. 87. Le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Pearl, sur une profondeur de 150 pieds.

WILSON, POLLARD.—Taxe de 1881, montant à ... $3 00 Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Hillary, Clinton et Troisième, désigné comme le lot No. 9, de l'îlet No. 108. Le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Burthe, sur une profondeur de 120 pieds.

WILLIAMS, W. H.—Taxe de 1881, montant à ... $2 40 Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Burthe et Troisième, désignés comme les lots Nos. 3 et 4 de l'îlet No. 112. Les dits lots Nos. 3 et 4, mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas, sur une profondeur de 100 pieds.

WARMOTH, H. C.—Taxe de 1881, montant à ... $4 20 Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, l'Avenue Carrollton, Green et Septième, désignés comme les lots Nos. 12 à 25, de l'îlet No. 225. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 60 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 150 pieds. Les dits lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent 270 pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de 117 pieds. Le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Green, sur une profondeur de 117 pieds. Les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 60 pieds de face à la rue Green, sur une profondeur de 150 pieds. Le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Septième et Dublin. Le dit lot No. 23 forme l'encoignure des rues Green et Dublin.

WASHINGTON, E., VVE.—Taxe de 1881, montant à ... $1 80 Une certaine portion d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jeannette, Madison, Cambronne et Cinquième, désignée comme une portion du lot No. 8, de l'îlet No. 179. La dite portion mesure 25 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 89 pieds.

ZENNECK, A.—Taxe de 1881, montant à ... $3 00 Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 150 pieds au Chemin de la Métairie, 150 pieds de large, à l'arrière, sur la rue Northline, 1081 pieds 6 pouces sur la ligne N. O. St. L. et C. R. R., et 1108 pieds sur la ligne Hazeur Frères.

ZIEGLER, SUC. ADAMS—Taxe de 1881, montant à ... $3 00 Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Plum et Cambronne, désignée comme une portion de terre de l'îlet No. 167. La dite portion mesure 150 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur 120 pieds. La dite portion forme l'encoignure des rues Jefferson et Plum.

ZEIGLER, SUC. ADAM—Taxe de 1881, montant à ... $2 40 Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Plum, Léonidas et Cinquième, désignés comme les lots Nos. 1, 2 et 3 de l'îlet No. 168. Les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jefferson et Plum.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,

State Tax Collector, Upper District, Parish of Orleans, office, No. 24 Union street.

Vente pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES —PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale du devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 12ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1882, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

ESPINOSA, SUC. MME.—Taxe de 1881, montant à ... $2 80 Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Mazant, Bourgogne et Remparts, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'îlet No. 292. Les dits lots mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 120 pieds.

HOLLAND, JOHN H.—Taxe de 1881, montant à ... $7 80 Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Esplanade, Ducayet, Mystère, Fortin et Maurepas, désigné comme l'îlet No. 1551, le dit îlet No. 1551 mesure 251 pieds de face sur 136 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, SIXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale du devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Deuxième District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures a. m. samedi, le 12ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

PETIT, ATHANASE—Taxe de 1881, montant à ... $15 60 Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chesnut, Lyon et Bordeaux, désignés comme lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'îlet No. 257, les dits lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Camp et Bordeaux et le lot No. 22 forme l'encoignure des rues Camp et Lyon; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent [illegible] 90 pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur de 120 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24, rue Union.

Vente pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES —PAROISSE D'ORLEANS, SECOND DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale du devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 12ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir: